

Document d'Entrée en Relation
FINANCE PIERRE PATRIMOINE
financepierrepatrimoine.fr/

Document adressé à

1.0 Entreprise et statuts réglementaires

Dénomination sociale : FINANCE PIERRE PATRIMOINE

Siège social : 5 Place de l'Eglise, 81150 Marssac-sur-Tarn, France

Forme juridique : SARL au capital de 5 000 EUR

Immatriculation : Société inscrite au RCS, de Albi sous le n°951 349 851, SIRET 951 349 851 00018, NAF/APE 6619B

Numéro ORIAS : 23006452 www.orias.fr

Le document d'entrée en relation est un document réglementaire vous permettant de connaître l'ensemble des informations légales concernant le cabinet FINANCE PIERRE PATRIMOINE A ce titre, ce document vous exposera nos différents statuts, nos assurances, mais aussi les procédures et instances pouvant vous accompagner en cas de litiges.

Dans le cadre de nos activités, le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (Orias) sous le numéro 23006452 (consultable sur le site www.orias.fr).

1.1 Catégories d'activités

Les professionnels du conseil en gestion de patrimoine sont tenus d'exercer leurs missions dans le cadre de statuts réglementés, définis par le Code monétaire et financier et contrôlés par les autorités compétentes telles que l'ACPR et l'AMF.

Chaque activité exercée – qu'il s'agisse d'intermédiation en assurance, de conseil en investissements financiers, de démarchage bancaire ou d'opérations immobilières – doit correspondre à une catégorie clairement identifiée, avec une immatriculation à jour auprès de l'ORIAS. Cette immatriculation permet de vérifier que le professionnel dispose des compétences requises, d'une assurance en responsabilité civile professionnelle, et qu'il respecte les obligations de formation et de déontologie.

Cette section présente les différentes catégories d'activités pour lesquelles le cabinet est habilité, conformément aux exigences réglementaires en vigueur.

1.1.1 Conseiller en investissement financier

Cette activité réglementée impose la délivrance d'un conseil personnalisé portant sur des instruments financiers ou sur la réalisation d'opérations, dans un cadre strict défini par l'AMF, avec une obligation de transparence, de loyauté et de traçabilité du conseil donné.

- Conseiller en investissement financier

1.1.2 Intermédiaire en assurance

Cette activité encadrée par le Code des assurances permet au professionnel, en tant que courtier ou mandataire, de proposer des contrats d'assurance ou de réassurance à ses clients, après avoir analysé leurs besoins et sélectionné des solutions adaptées.

FINANCE PIERRE PATRIMOINE, SARL au capital social de 5 000 EUR, dont le siège social est situé à 5 Place de l'Eglise 81150 Marssac-sur-Tarn FR, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Albi sous le numéro 951 349 851 00018, code APE 6619B, enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 23006452, exerçant sous les statuts suivants : CIF sous le numéro E010541 adhérent à ANACOFI CIF, sous le contrôle de l'AMF. COA sous le numéro E010541 adhérent à ANACOFI Courtage, sous le contrôle de l'ACPR. Agent Immobilier titulaire de la carte professionnelle immobilière 8101 2024 000 000 007, sous le contrôle de la DGCCRF. Le cabinet ne peut détenir de fonds, effets ou valeurs pour le compte de tiers, permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce. Ces associations sont agréées par l'Autorité des marchés financiers (AMF ; www.amf-france.org). Assureur et garant : MMA 150055904- 030034 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans Cedex 9 FR.

- Courtier en opération d'assurance

1.1.3 Démarchage bancaire et financier

Le professionnel est autorisé à entrer en contact avec un client potentiel, à son initiative ou non, afin de lui présenter des produits ou services financiers relevant d'un établissement agréé, dans le respect des règles relatives à la protection du consommateur.

1.1.4 Conseiller en gestion de patrimoine

En tant que conseiller juridique à titre accessoire, le professionnel peut fournir des consultations juridiques en lien direct avec les opérations de gestion de patrimoine, dans la limite des compétences reconnues par son statut principal.

- Conseiller en gestion de patrimoine (CJA)

FINANCE PIERRE PATRIMOINE est adhérent à l'association agréée ANACOFI sous le numéro

1.1.5 Démarchage financier

- Démarcheur pour compte de conseiller en investissement financier

1.2 Caractéristiques des catégories activités

La présente section précise les modalités d'exercice et les particularités réglementaires attachées à chaque catégorie d'activité pour laquelle le cabinet est immatriculé.

Ces informations permettent de comprendre sous quel statut réglementaire il intervient, quelles sont ses obligations, ainsi que les éventuels liens d'intérêt ou niveaux de conseil associés à ses prestations. Elles répondent aux exigences de clarté imposées par les autorités de tutelle, dans un objectif de protection du consommateur et de bonne information.

1.2.1 Conseiller en investissement financier

FINANCE PIERRE PATRIMOINE est adhérent à l'association agréée ANACOFI CIF sous le numéro E010541.

Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 2 Tél. : +33 (0)1 53 45 60 00 - Fax : +33 (0)1 53 45 61 00 www.amf-france.org

Activité Conseil en investissement financier exercée :

De manière non indépendante

Dans le cadre d'une prestation de conseil fournie à titre non indépendant, FINANCE PIERRE PATRIMOINE perçoit des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers, sous réserve de respecter les règles sur les avantages et rémunérations.

Dans ce cadre, FINANCE PIERRE PATRIMOINE évalue un éventail :

Suivant une combinaison de conseils fournis de manière indépendante ou non indépendante Dans cette hypothèse, nous pouvons proposer au même Client des prestations de conseil indépendant et non indépendant, suivant ce qui sera le plus adapté à sa situation. Nous disposons d'une organisation appropriée pour garantir que les deux types de conseil en investissement sont clairement séparés, que les Clients ne seront pas induits en erreur quant au type de conseil qu'ils reçoivent, et que nous leur donnerons le type de conseil qui est adapté à leur situation.

1.2.2 Activité de Courtier en opération d'assurance

Activité d'intermédiaire en assurance - Catégorie courtier d'assurance (COA)

FINANCE PIERRE PATRIMOINE est adhérent à l'association agréée ANACOFI Courtage sous le numéro E010541

Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR, 4 Place de Budapest, 75346 Paris Cedex 9 en sa qualité de courtier en opération d'assurance : <https://acpr.banque-france.fr/fr>

Catégorie d'intermédiaire en assurance

Catégorie B : non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance

Niveaux de conseil

FINANCE PIERRE PATRIMOINE fournit un service de conseil permettant de proposer un contrat cohérent avec les besoins et exigences du Client (conseil de niveau 1).

1.2.3 Démarcheur pour compte de conseiller en investissement financier

Démarcheur pour compte de conseiller en investissement financier

Le Démarcheur CIF ne peut proposer à son client que les services de conseils proposés par son mandant CIF **FINANCE PIERRE PATRIMOINE** et en aucun cas exposer, conseiller, présenter, ou encore faire souscrire un produit de la gamme proposée par le CIF (ex : SCPI) ;

Le Démarcheur démarche les Clients dans le cadre d'une relation directe et personnelle.

2.0 Assurance responsabilité civile professionnelle

Informations assureur

Assureur RC PRO	MMA
N° RC PRO	150055904- 030034
Adresse	160 rue Henri Champion
Code postal	72030
Ville	Le Mans Cedex 9

Montants de garantie

Activités assurées	Par sinistre	Par année d'assurance	Période de garantie
Intermédiaire d'Assurance	3 000 000 €	3 000 000 €	Du 01-01-2026 au 31-12-2026
Conseiller en investissement financier	2 500 000 €	2 500 000 €	Du 01-01-2026 au 31-12-2026
Intermédiaire en transaction immobilière	2 500 000 €	2 500 000 €	Du 01-01-2026 au 31-12-2026
Conseiller en Gestion de Patrimoine	2 500 000 €	2 500 000 €	Du 01-01-2026 au 31-12-2026

Garanties financières

Montants de garantie

Garantie financière intermédiaire d'assurances	115 000 €
Garantie financière intermédiaire en opérations de banque et services de paiement	115 000 €
Garantie financière intermédiaire en transaction immobilière	110 000 €

Partenaires principaux

Compagnies, établissements de crédit, entreprises d'assurance et autres fournisseurs

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
April	Assurance de biens et de personnes	Convention de distribution	Commission
Alptis	Assurance de personnes	Convention de distribution	Commission
Henner	Assurance de personnes	Convention de distribution	Commission
Eavest	Broker	Convention de distribution	Commission
Abeille Assurances	Compagnie d'assurance de droit français	Convention de distribution	Commission

FINANCE PIERRE PATRIMOINE, SARL au capital social de 5 000 EUR, dont le siège social est situé à 5 Place de l'Eglise 81150 Marssac-sur-Tarn FR, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Albi sous le numéro 951 349 851 00018, code APE 6619B, enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 23006452, exerçant sous les statuts suivants : CIF sous le numéro E010541 adhérent à ANACOFI CIF, sous le contrôle de l'AMF. COA sous le numéro E010541 adhérent à ANACOFI Courtage, sous le contrôle de l'ACPR. Agent Immobilier titulaire de la carte professionnelle immobilière 8101 2024 000 000 007, sous le contrôle de la DGCCRF. Le cabinet ne peut détenir de fonds, effets ou valeurs pour le compte de tiers, permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce. Ces associations sont agréées par l'Autorité des marchés financiers (AMF ; www.amf-france.org). Assureur et garant : MMA 150055904- 030034 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans Cedex 9 FR.

Partenaires principaux

Compagnies, établissements de crédit, entreprises d'assurance et autres fournisseurs

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Generali	Compagnie d'assurance de droit français	Convention de distribution	Commission
MMA	Compagnie d'assurance de droit français	Convention de distribution	Commission
SwissLife	Compagnie d'assurance de droit français	Convention de distribution	Commission
UAF Life Patrimoine	Compagnie d'assurance de droit français	Convention de distribution	Commission
Vie Plus (Suravenir)	Compagnie d'assurance de droit français	Convention de distribution	Commission
Generali Luxembourg SA	Compagnie d'assurance de droit luxembourgeois	Convention de distribution	Commission
ECA Partenaires	Courtier en assurance de biens et de personnes	Convention de distribution	Commission
Anaxago	Crowdfunding immobilier	Convention de distribution	Commission
Eres	Epargne Salariale	Convention de distribution	Commission
Dom Com Invest	Girardin	Convention de distribution	Commission
Financ'île	Girardin	Convention de distribution	Commission
Le Revenu Pierre	immobilier	Convention de distribution	Commission
Shares Pro	Plateforme d'investissement	Convention de distribution	Commission
Alpheys	Plateforme de distribution	Convention de distribution	Commission
Hilbert Investment Solutions	Produits Structurés	Convention de distribution	Commission
I-Kapital	Produits Structurés	Convention de distribution	Commission
Irbis Finance	Produits Structurés	Convention de distribution	Commission
Isatis Capital	Société de Gestion	Convention de distribution	Commission
Tilvest	Société de Gestion Cryptomonnaie	Convention de distribution	Commission
France Valley	Société de gestion de portefeuille d'investissement et de patrimoine en Actifs Naturels	Convention de distribution	Commission
Altixia	Société de gestion Immobilière	Convention de distribution	Commission

FINANCE PIERRE PATRIMOINE, SARL au capital social de 5 000 EUR, dont le siège social est situé à 5 Place de l'Eglise 81150 Marssac-sur-Tarn FR, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Albi sous le numéro 951 349 851 00018, code APE 6619B, enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 23006452, exerçant sous les statuts suivants : CIF sous le numéro E010541 adhérent à ANACOFI CIF, sous le contrôle de l'AMF. COA sous le numéro E010541 adhérent à ANACOFI Courtage, sous le contrôle de l'ACPR. Agent Immobilier titulaire de la carte professionnelle immobilière 8101 2024 000 000 007, sous le contrôle de la DGCCRF. Le cabinet ne peut détenir de fonds, effets ou valeurs pour le compte de tiers, permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce. Ces associations sont agréées par l'Autorité des marchés financiers (AMF ; www.amf-france.org). Assureur et garant : MMA 150055904- 030034 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans Cedex 9 FR.

Partenaires principaux

Compagnies, établissements de crédit, entreprises d'assurance et autres fournisseurs

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Atland Voisin	Société de gestion Immobilière	Convention de distribution	Commission
Iroko	Société de gestion Immobilière	Convention de distribution	Commission
Remake	Société de gestion Immobilière	Convention de distribution	Commission
Sogenial	Société de gestion Immobilière	Convention de distribution	Commission
Archinvest	Société de Gestion Private Equity	Convention de distribution	Commission
Vatel Capital	Société de Gestion Private Equity	Convention de distribution	Commission

Il s'agit des partenaires principaux, la liste à jour et complète sera disponible sur simple demande.

3.0 Mode de facturation et rémunération de FINANCE PIERRE PATRIMOINE

3.1 Honoraires

La facturation d'honoraires varie selon la nature de la mission définie, du temps et de la difficulté de celle-ci. Elle peut être soit forfaitaire, soit calculée selon un taux horaire rapporté au temps passé à l'accomplissement de la mission, soit fixée par contrat d'abonnement.

FINANCE PIERRE PATRIMOINE attache une importance particulière à la transparence de sa rémunération.

Avant toute intervention, les modalités de facturation sont clairement expliquées et formalisées dans une lettre de mission, que vous validez avant le début de la prestation.

Les honoraires

Nos honoraires rémunèrent les prestations intellectuelles réalisées dans le cadre de votre accompagnement :

bilans patrimoniaux,
analyses et recommandations,
consultations juridiques ou fiscales accessoires,
suivi annuel et accompagnement personnalisé.

Chaque mission étant unique, le montant des honoraires dépend :
de la nature de la mission,
du temps nécessaire à sa réalisation,
de sa complexité.

Les honoraires peuvent être fixés selon trois modalités :

a) Honoraires au forfait

Un montant global est défini lorsque la mission est clairement délimitée.
Ce forfait couvre l'ensemble des travaux prévus.

b) Honoraires au temps passé

Lorsque la mission nécessite un accompagnement évolutif, la facturation repose sur le temps réellement consacré à votre dossier.

Ce temps comprend notamment :

l'analyse de votre situation,
les recherches nécessaires,
les rendez-vous et échanges,
la rédaction de documents,
les démarches auprès de partenaires ou administrations.

Chaque étape fait l'objet d'un relevé interne, permettant d'expliquer précisément les diligences accomplies.

Tarif horaire du cabinet : 150,00 € HT, soit 180,00 € TTC.

c) Honoraires par abonnement

Dans certains cas, un abonnement annuel peut être proposé pour couvrir un accompagnement continu.

Dans tous les cas, la lettre de mission qui vous sera adressée aux termes du premier rendez-vous validera définitivement le(s) mode(s) et le niveau de rémunération ainsi que le niveau de frais et honoraires facturés. Aucune facturation ne sera émise sans validation préalable de votre part. Dans votre intérêt et pour votre sécurité, nous n'encaissons et ne détenons jamais de capitaux provenant de vous, autres que nos honoraires

3.2 Commissions

Le Client est informé que pour tout acte d'intermédiation, FINANCE PIERRE PATRIMOINE peut être rémunéré par des rétrocessions de commissions sur des frais prélevés sur des produits souscrits, dans les conditions détaillées dans la lettre de mission et le rapport de mission, conformément à la réglementation applicable à FINANCE PIERRE PATRIMOINE.

Et/ou La rétrocession de commissions reversées par les partenaires avec lesquels vous souhaitez vous engager. Ces commissions sont proportionnelles à la valeur des opérations réalisées, et varient selon le type de placements effectués. Pour rappel le conseil est réalisé de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF et repose sur une analyse large de différents types d'instruments financiers. Le client est informé que lorsque la prestation de conseil est suivie d'une prestation d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50% de ceux-ci. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client. Votre Conseiller pourrait recevoir des avantages non monétaires de certains de ses fournisseurs tels que participations et invitations à des séminaires, formations ou présentations. Ces avantages ont pour objet l'amélioration de la qualité de la prestation de conseil fournie et ne doivent pas nuire à notre obligation d'agir au mieux de vos intérêts. Dans ce cadre votre conseiller évalue un éventail large d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle votre conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuel Dans tous les cas, la lettre de mission qui vous sera adressée aux termes du premier rendez-vous validera définitivement le(s) mode(s) et le niveau de rémunération ainsi que le niveau de frais et honoraires facturés. Aucune facturation ne sera émise sans validation préalable de votre part. Dans votre intérêt et pour votre sécurité, nous n'encaissons et ne détenons jamais de capitaux provenant de vous, autres que nos honoraires

4.0 Politique en matière de durabilité

FINANCE PIERRE PATRIMOINE a mis en place un processus de sélection des produits référencés, tenant compte des facteurs de durabilité au sens de l'article 2, point 24, du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

Pour ce faire, FINANCE PIERRE PATRIMOINE procède à l'analyse des produits qu'il entend référencer sur la base de plusieurs critères :

- Le fait qu'ils constituent des investissements durables au sens du Règlement SFDR ;
- Le fait qu'ils constituent des investissements durables à vocation environnementale au sens du Règlement Taxonomie ;
- Le fait qu'ils prennent ou non en compte les incidences négatives en matière de durabilité (PIA).

Ces différents éléments seront expliqués au Client dans le cadre du déroulement de la mission.

5.0 Traitement des réclamations

5.1 Modalités de saisine de l'entreprise

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter FINANCE PIERRE PATRIMOINE selon les modalités suivantes :

Par courrier à : 5 Place de l'église 81150 Marssac sur Tarn

Par courrier électronique à : p.joly@financepierrepatrimoine.fr

FINANCE PIERRE PATRIMOINE s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

Dix jours ouvrables maximum à compter de la date d'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au Client dans ce délai.

Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au Client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

FINANCE PIERRE PATRIMOINE s'engage à étudier avec sincérité et loyauté la demande du Client et agir au mieux de ses intérêts. Sans réponse satisfaisante de notre part, ou dans le cas où aucune suite n'aurait été donnée à sa réclamation dans le délai prévu, vous pourrez saisir un médiateur :

5.2 Activité Conseil en investissement financier

Rémi Bouchez - Médiateur de l'AMF (Autorité de Marchés Financiers) 17, Place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 02 Site Internet: <https://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-demploi/Modesdesaisine.html>

5.3 Activité Conseil en opération d'assurance

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110

75441 PARIS Cedex 09

Site Internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

5.4 Activités Conseil en opération bancaire et service de paiement et immobilier

Médiation de la Consommation

Médiation de la consommation - ANM Conso

2 rue de Colmar

94300 VINCENNES

<https://www.anm-conso.com/page-saisine.php>

6.0 Traitement des données à caractère personnel

Dans le cadre de ses prestations, FINANCE PIERRE PATRIMOINE est susceptible de procéder au traitement de données personnelles intéressant le Client, ce à quoi le Client consent.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

FINANCE PIERRE PATRIMOINE peut recourir à des outils faisant appel à l'intelligence artificielle. À ce titre, il s'engage à respecter les règles applicables en matière de protection des données. Le Client peut s'opposer à cette faculté, par déclaration écrite.

6.1 Législation et engagements

En application des dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, FINANCE PIERRE PATRIMOINE s'engage à :

- Collecter et traiter les données uniquement pour les finalités convenues avec le Client.
- Préserver la sécurité et l'intégrité des données.
- Ne communiquer les informations qu'aux tiers nécessaires à l'exécution des prestations.
- Agir dans le cadre des exigences réglementaires.

6.2 Modes de communication et support durable

Le Client est informé que les communications entre le Conseiller et le Client pourront intervenir par courrier postal, courrier électronique, téléphone, visioconférence, plateforme de signature électronique et, le cas échéant, espace client sécurisé.

Les informations réglementaires et contractuelles devant être fournies sur un support durable conformément à l'article 325-5 du RG AMF pourront être remises au Client sur support papier ou sur support durable électronique, notamment par fichier PDF adressé par courrier électronique ou mis à disposition dans un espace permettant leur conservation et leur reproduction à l'identique.

Le Client reconnaît s'être vu proposer le choix entre la fourniture de ces informations sur support papier et leur fourniture sur support durable électronique.

Après avoir été informé de ce choix, le Client déclare opter formellement pour :

6.3 Responsable de traitement

L'identité et les coordonnées du responsable de traitement au sein de FINANCE PIERRE PATRIMOINE sont les suivantes :

Nom : Pierre JOLY

Email : contact@financepierrepatrimoine.fr

Numéro de téléphone : +33608038351

Adresse : 5 Place de l'Eglise 81150 Marssac-sur-Tarn

RCS : 951 349 851 de Albi

7.0 Moyens de communication entre FINANCE PIERRE PATRIMOINE et le Client

Afin d'assurer une relation claire, suivie et personnalisée avec le Client, plusieurs moyens de communication sont mis à disposition selon la nature des échanges et les préférences exprimées par le Client.

Ces canaux permettent de maintenir un dialogue fluide tout au long de l'accompagnement, dans le respect des obligations professionnelles et de confidentialité.

Modes de communication :

 Réunions physiques

 Courrier

 Envois de courriels : les échanges avec le Client se feront sur son adresse personnelle et de préférence sécurisée. Le Client s'assurera d'éviter les adresses professionnelles et les adresses partagées.

 Téléphone

 Visioconférence

8.0 Mise à jour des informations

FINANCE PIERRE PATRIMOINE fait parvenir au Client toute mise à jour de ces différentes informations, en les lui communiquant par courrier ou email. Le Client peut également obtenir à tout moment ces informations sur simple demande auprès de FINANCE PIERRE PATRIMOINE.

Nous vous remercions de prendre connaissance et de conserver un exemplaire de ce document signé par nos soins et de nous en remettre un exemplaire contresigné par vous-même.

En cas de signature électronique, FINANCE PIERRE PATRIMOINE conserve un exemplaire faisant foi et disponible sur simple demande.

9.0 Convention sur la preuve

Les Parties reconnaissent, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, que le présent DER est signé électroniquement conformément aux exigences du règlement eIDAS (UE) 910/2014 et avoir signé le présent DER par voie électronique en toute connaissance de la technologie utilisée et de ses conditions générales, et renonce par conséquent à toute réclamation et/ou action en justice afin de remettre en cause la fiabilité de ce système de signature électronique et/ou son intention de signer le présent DER.

L'acceptation du présent DER par voie de signature électronique a ainsi la même valeur probante que l'accord sur support papier.

Les registres informatiques seront conservés dans les systèmes de FINANCE PIERRE PATRIMOINE dans des conditions raisonnables de sécurité et considérés comme les preuves des communications intervenues entre FINANCE PIERRE PATRIMOINE et le Client.

Signature

Le client

Mme/M

Fait à

Le

Signature

Le conseiller (ou l'intermédiaire)

M. Pierre Joly

Fait à

Le

Signature



Afficher les coordonnées de votre Conseiller en Gestion de Patrimoine sur votre téléphone et enregistrez-le dans vos contacts

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Cette rétractation n'est valable que si elle est adressée lisiblement et dûment remplie avant l'expiration du délai de rétractation.

Formulaire à renvoyer au plus tard 14 jours calendaires révolus* à compter de la conclusion du contrat ci-après désigné, par lettre recommandée avec avis de réception à :

FINANCE PIERRE PATRIMOINE

5 Place de l'Eglise 81150 Marssac-sur-Tarn

Désignation du contrat :

Lettre de mission FINANCE PIERRE PATRIMOINE en date du

Je soussigné / Nous soussignés :

Déclare(ons) renoncer au contrat Lettre de mission FINANCE PIERRE PATRIMOINE, conclu le

Avec **FINANCE PIERRE PATRIMOINE**, SARL, au capital de 5000 €, ayant son siège social sis 5 Place de l'Eglise 81150 Marssac-sur-Tarn, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Albi sous le numéro 951 349 851 00018,

Immatriculée sur le registre unique des intermédiaires tenu par l'ORIAS sous le numéro 23006452

Fait à , le

Signature(s) du (des) client(s) :

(*) Si ce délai expire un samedi, dimanche ou un jour férié ou chômé, il sera prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Conformément aux dispositions de l'article L. 341-16 du Code monétaire et financier, le délai commence à courir à compter du jour de signature de la convention.

(**) Personne(s) physique(s) : nom(s), prénom(s), adresse du domicile / Personne morale : dénomination sociale, forme sociale, adresse du siège social, numéro SIREN, identification et qualité du signataire.

FICHE D'INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE DÉLIVRÉE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 341-12 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Cette fiche d'information précontractuelle est délivrée en application de l'article L. 341-12 du Code monétaire et financier.

Les informations communiquées dans cette fiche ne sont valables qu'au jour de son édition.

Personne physique procédant au démarchage

Nom : JOLY

Prénom : Pierre

Adresse professionnelle :

Personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué et fournisseur du service

FINANCE PIERRE PATRIMOINE, SARL, au capital de 5000 €, ayant son siège social sis 5 Place de l'Eglise 81150 Marssac-sur-Tarn, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Albi sous le numéro 951 349 851 00018.

Prise en la personne de Pierre JOLY, immatriculé(e) sur le registre unique des intermédiaires tenu par l'ORIAS sous le numéro

Exerçant l'activité de conseiller en investissements financiers (CIF), immatriculée sur le registre unique des intermédiaires tenu par l'ORIAS sous le numéro 23006452

Consultable sur le site www.orias.fr.

Autorité de contrôle

Autorité des Marchés Financiers (AMF) - 17 Place de la Bourse, 75082 PARIS Cedex

Présentation du service proposé

Prestation de conseil en investissement portant sur des instruments financiers. Il s'agit pour le conseiller en investissements financiers (CIF) de fournir des recommandations personnalisées à un client, soit à sa demande, soit à l'initiative de l'entreprise qui fournit le conseil, concernant une ou plusieurs transactions portant sur des instruments financiers.

L'activité de conseiller en investissements financiers est régie par la loi n° 2003-706 du 1er août 2003, le Code monétaire et financier et les lois, décrets et ordonnances s'y rattachant.

Le client est soit une personne physique, soit une personne morale.

Tarification du service proposé

Le montant, le mode de calcul et les conditions de facturation de chaque mission de prestation de conseil proposée par FINANCE PIERRE PATRIMOINE sont indiquées dans le cadre de la lettre de mission signée entre le fournisseur de service et le client. De façon générale, les prestations de conseil peuvent être rémunérées par :

des honoraires (au forfait, au temps passé selon barème, et/ou au résultat sur la base d'une assiette et d'un barème) ;

des rémunérations liées aux décisions d'investissement que le client prendra à l'issue de la prestation de conseil, le plus souvent assises sur les montants investis et pouvant être fonction de la durée de l'investissement.

Ces rémunérations peuvent représenter jusqu'à % des droits d'entrée, droits de sortie et frais d'arbitrage et % des frais de gestion annuels et frais annexes annuels que le client sera amené à payer ou à supporter, ainsi qu'ils sont décrits dans le prospectus correspondant qui sera remis au client préalablement à sa décision d'investissement.

Risques particuliers

Les risques particuliers du service proposé sont liés aux placements et aux produits susceptibles d'être conseillés par FINANCE PIERRE PATRIMOINE. Ces risques sont exposés au client de façon claire, précise et non trompeuse dans le rapport de mission fourni au client ainsi que dans l'ensemble des documents communiqués au client avant toute souscription aux placements et aux produits conseillés.

Conditions contractuelles de l'offre proposée

Modalités de conclusion du contrat : par signature de la lettre de mission.

Date et lieu de signature du contrat : en fonction du client.

Durée : la lettre de mission est signée pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Résiliation : le client pourra, à tout moment, notifier la résiliation de tout ou partie des missions en cours.

Loi applicable

Principe : les relations précontractuelles avec FINANCE PIERRE PATRIMOINE ainsi que la lettre de mission sont régies par la loi française. En accord avec le client, le français sera utilisé dans le cadre de l'ensemble des relations précontractuelles et des relations contractuelles.

Clause attributive de juridiction : aucune.

Procédures extrajudiciaires de réclamation et de médiation : FINANCE PIERRE PATRIMOINE met à disposition du client un document détaillant les modalités d'examen des réclamations que le client pourrait

émettre, ainsi que les modalités de traitement de ces dernières. Si le client n'est pas satisfait de la réponse formulée par FINANCE PIERRE PATRIMOINE suite à sa réclamation, il peut s'adresser au Médiateur de l'AMF (Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17, place de la Bourse 75 082 Paris cedex 02, www.amf-france.org).

Droit de rétractation

Le client dispose de la faculté de se rétracter et ce, sans avoir à supporter de pénalités, frais ou commissions, ni à justifier sa décision dans un délai de 14 jours calendaires révolus à compter du jour de :

la conclusion du contrat ou ;

la réception des informations précontractuelles et conditions contractuelles si celle-ci est postérieure à la date de conclusion du contrat,

La demande de rétractation devra être adressée par lettre recommandée avec accusé réception au moyen du formulaire prévu à cet effet à l'adresse suivante : 5 Place de l'Eglise 81150 Marssac-sur-Tarn